

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 08 / 2025

OBJET :

DEMANDE FONDS DE
CONCOURS A CHARTRES
METROPOLE
ACHAT D'UN DEFIBRILATEUR

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

27 Février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250306-08-2025-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-cinq le six mars 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, Dominique LEJEUNE et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mme LEJEUNE), Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Fabrice TANTY a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur qui sera installé à l'entrée extérieure de la salle polyvalente.

Le devis s'élève à 2.269,90 euros H.T (soit 2.723,88 euros T.T.C.).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE l'achat et l'installation d'un défibrillateur

. SOLLICITE à cet effet un fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour ce projet,

Le plan de financement s'établit comme suit :

Fonds de concours Chartres Métropole (50 % du montant HT)	1.134,95
euros	
Autofinancement	1.588,93
euros TTC	

TOTAL (montant des travaux T.T.C 2.723,88 euros

L'achat sera effectué après réception de la délibération attributive de subvention, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

